

## Conflit social

# La grève des amendes prend fin: elle a coûté plus de 2 millions à l'Etat!

**Les syndicats de police suspendent la grève des amendes un an après son lancement. Son impact est vivement critiqué**

Sophie Roselli

La grève de la barbe et de l'uniforme a pu prêter à sourire. Celle des amendes, lancée en mars 2014 par le syndicat des gendarmes, un peu moins. Elle a coûté plus de 2 millions de francs à l'Etat! Un scandale, s'offusque un député qui vient d'obtenir du gouvernement l'évaluation de son impact. Déclenchée pour réclamer l'ouverture de négociations sur le projet de réforme salariale des fonctionnaires, cette grève vient tout juste d'être suspendue.

Les montants des amendes d'ordre émises par la police pour de petites infractions sont passés de 3,8 millions à 1,7 million entre 2013 et 2014, année où la grève s'est tenue durant les neuf derniers mois. En ajoutant les quatre premiers mois de l'année 2015, la

perte s'élèverait à 2,5 millions de francs, estime le député Vert Boris Calame. «Je ne comprends pas qu'une grève puisse durer plus d'un an, coûter aussi cher à l'Etat, sans que l'on puisse agir. Je suis effaré» s'exclame-t-il. L'élus confesse s'être intéressé à la question après avoir commis une «erreur de circulation» seulement signalée par un gendarme.

## «Un abus de pouvoir»

«La grève du rasoir était anecdotique, mais celle-là laisse un trou dans le budget cantonal. Si cet agent était entré dans les caisses, cela aurait pu éviter des coupes dans certaines prestations sociales», relève Boris Calame.

Le moyen de pression choisi par les syndicats de police n'est pas justifié: «Cette grève n'est pas proportionnée. Elle ne pose pas qu'un problème financier. La police est le bras armé de l'Etat, censée montrer l'exemple. D'autre part, les conflits sont très importants entre les usagers de la route. Cette pratique ne fait qu'encourager la culture du laisser-aller.» Pas de doute selon lui, «les syndicats de police abusent de leur pouvoir et font preuve d'une puissance de nuisance considérable».



La police a mené la grève des amendes d'ordre durant un an.

Comment en est-on arrivé là? Les tensions entre Etat et syndicats se sont cristallisées dès l'hiver 2014 autour du projet de révision de la grille salariale des fonctionnaires, défavorables aux professions à risque. Leur revendication?

Obtenir l'ouverture de négociations ainsi qu'un accès à la méthode d'évaluation. Les actions ont alors surgi au sein de la fonction publique. Celles des agents de police ont fait polémique. Le Département de la sécurité et de

l'économie (DSE) avait pourtant très vite signifié que la grève des amendes d'ordre ne respectait pas les règles minimales de licéité, certains mécanismes formels

«Il a bien fallu trouver des actions qui touchent, sinon, elles n'auraient eu aucun poids»

Marc Baudat  
Président de l'UPCP

n'ayant pas été respectés par les syndicats. Peine perdue.

## «Un apaisement»

Contactés hier, le DSE et le Département présidentiel font référence à la réponse apportée par écrit au parlement. «Le droit de grève étant garanti par la Constitution fédérale, le Conseil d'Etat a maintenu le dialogue et apporté des réponses constructives dans le cadre du projet Score de réévaluation des fonctions.» Plusieurs séances de discussion se sont tenues depuis mai 2014 pour tenter de sortir de cette guerre froide.

On en est encore loin, mais des signes de dégel apparaissent.

«Il y a un apaisement. Le Groupement des associations de police a décidé de suspendre depuis lundi, 6 h, toutes les actions de grève menées par la police, jusqu'à la signature d'un protocole de négociation pour Score, proposé par le Conseil d'Etat», annonce Marc Baudat, président de l'Union du personnel du corps de police. D'autres syndicats de la fonction publique doivent aussi se prononcer sur le sujet. Ce protocole comporte quatre phases définissant les règles de discussion.

Tout ça pour ça? «Nous n'avons pas fait grève par plaisir. Il a bien fallu trouver des actions qui touchent, sinon, elles n'auraient eu aucun poids. Aucune n'a touché les prestations de la police. La grève des amendes d'ordre concernait des fautes de peu d'importance selon le Législateur. Si une mise en danger était constatée, une contravention était délivrée», assure Marc Baudat. Et de relativiser: «Il est possible que la diminution des recettes ait été compensée par celles des agents de la police municipale ou de la Fondation des parkings.»

PUBLICITÉ

## CONCOURS



À 51 ans, après 20 mois de chômage, Thierry commence un nouveau travail qui le met bientôt face à un dilemme moral. Pour garder son emploi, peut-il tout accepter ?

**En avant-première  
le mardi 26 mai à 20h**  
Cinéma Les Scala (rue des Eaux-Vives)

En présence de Vincent Lindon et Stéphane Brizé

**GAGNEZ : 30X2 billets**

LES SCALA

PAR SMS (Fr. 1.50/sms)  
Tapez TDG CODE50  
Envoyez le message au numéro 8000

PAR TELEPHONE  
(Fr. 1.50 l'appel depuis une ligne fixe)  
0901 02 00 00 : CODE 50

PAR INTERNET  
www.tdg.ch/concours

Délai de participation : mardi 19 mai à 21h  
Conditions sous www.tdg.ch/concours

Tribune  
de Genève

## Il agresse deux agents de sécurité du foyer de réfugiés des Tattes

**Prévenu de tentative de meurtre, un requérant d'asile débouté voulait se venger d'un tabassage**

L'homme ne comprend pas pourquoi il se retrouve dans une cellule à la prison de Champ-Dollon. Dans sa tête, la victime, c'est lui et personne d'autre.

Le 25 avril, ce requérant d'asile africain débouté rentrait dormir dans sa chambre au foyer des Tattes, à Vernier. Le chemin de ce ressortissant de Sierra Leone croise, selon son récit, celui «d'une bande de Maghrébins» qui lui en veut. Sans évoquer de mobile, il raconte lors de son audition à la police avoir été tabassé par ces cinq inconnus dans la rue. Une pluie de coups, décrit-il en substance. Il en veut pour preuve une blessure visible à l'œil droit. A la merci de ses

agresseurs, il serait finalement parvenu à s'enfuir. Il ne restait plus qu'à dénoncer les faits au poste de police le plus proche. Mais il ne choisit pas de recourir à la justice ordinaire. Furieux de ne pas avoir pu se défendre, il privilégie plutôt la réaction sanguine: la vendetta. Il va au centre



Me Michel Celi Vegas  
Avocat du prévenu

de requérants d'asile et se procure un couteau. Il s'appête à ressortir quand il se retrouve nez à nez avec deux agents de sécurité du centre de réfugiés. Ils lui demandent aussitôt des explications et l'invitent à ranger le couteau et à retourner se calmer dans ses appartements. Le ton

monte. Selon le Tribunal des mesures de contrainte (TMC), le prévenu menace le duo. Il avait l'intention de frapper avec son couteau en visant la tête et le haut du corps, estiment les juges chargés de se pencher sur la détention provisoire du prévenu.

Cet homme ne pourra assouvir son désir de vengeance, de «tuer ces Arabes», expliquait-il lors de son interrogatoire. Pire, le détenu, sans antécédents judiciaires, a désormais sur le dos deux plaintes pénales et il est poursuivi pour un crime, soit la tentative de meurtre.

Les investigations sont entre les mains du Ministère public. Le prévenu, lui, est défendu par Me Michel Celi Vegas. Les juges du TMC ont récemment ordonné sa détention provisoire pour trois mois, notamment en raison des risques de fuite et de collusion. **Fedele Mendicino**

## Obésité Grande première pour une pédiatre genevoise

La pédiatre Nathalie Farpour-Lambert, médecin adjointe responsable du programme Contrepoids aux Hôpitaux universitaires de Genève, est la nouvelle présidente désignée (President elect) de la European Association for the Study of Obesity (EASO). La spécialiste a été nommée à cette fonction à l'occasion du 22e Congrès européen sur l'obésité, qui vient de se tenir à Prague. Une première pour une pédiatre, qui démontre l'importance que la profession accorde au dépistage et à la prise en charge précoces de cette maladie chronique. **L.B.**

## Aventure



**Pari réussi pour Charles Hedrich.** L'aventurier de Saint-Gervais (Haute-Savoie) est arrivé samedi à 9 h 30 à Copiapo, au Chili. Après une vraie traversée du désert. Parti le 7 avril à 4 h 09, heure locale d'Arica, il a parcouru 1300 km à pied, en autonomie, traversant le désert d'Atacama. Un périple en solitaire sans ravitaillement effectué en trente-deux jours et 5 h 30. «Charles Hedrich ajoute une nouvelle première mondiale à son palmarès», indique son association Respectons la terre dans un communiqué. **M.P.**

## Accident

2 Soit le nombre de personnes impliquées dans un accident survenu le dimanche 10 mai à 18 h 30 le long de la rue de Saint-Jean. Un automobiliste circulait en direction du rond-point Jean-Jacques et, parvenu à l'intersection formée avec la rue De-Miléant, une collision s'est produite avec une fillette âgée de 12 ans qui traversait la chaussée sur le passage pour piétons, en patins à roulettes. Légèrement blessée, elle a été prise en charge par une ambulance à destination des Urgences pédiatriques. La police recherche des éventuels témoins de cet accident. Prière d'appeler le 022 427 64 50. **TH.M.**